

Les protestants de Moutier resteront bernois (ou presque)

Eglises L'avenir de la paroisse réformée de la cité prévôtoise a été entériné. Un soulagement, alors qu'elle était vouée à la dislocation entre la ville jurassienne de Moutier et ses alentours bernois.



L'avenir de la paroisse réformée a été entériné le 19 novembre.

archives

Anne-Sylvie Sprenger
Protestinfo

C'est dans un soulagement général, à la quasi-unanimité (164 oui, 0 non et 2 abstentions), que la paroisse de Moutier a été désignée, ce 19 novembre, «paroisse transfrontalière» lors du Synode des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure (Refbejus). Une décision prise au niveau supra-cantonal, qui vient mettre un terme à des années d'inquiétude et de déchirements. «Il s'agissait de panser un peu les plaies, du moins ne pas rajouter de l'huile sur le feu», évoque le pasteur de Tramelan Philippe Kneubühler, membre de l'Exécutif de Refbejus.

En effet, en 2021, lorsque les électeurs de Moutier ont voté le transfert de leur ville dans le canton du Jura, beaucoup de protestants se sont retrouvés dans le camp des perdants: «L'attachement confessionnel à Berne faisait partie de leur identité depuis des siècles», explique-t-il.

A l'écoute de la base

Plus problématique, la paroisse de Moutier – qui englobe les communes de Perrefitte, Belprahon, Roches, Elay et La Scheulte comptabilisant près de 1500 pa-

“**Les tensions intercantionales avaient créé beaucoup de souffrance.**”

Philippe Kneubühler
membre de l'Exécutif des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure

roisseries – était alors vouée à la dislocation. «La ville devenait jurassienne, mais les villages alentours restaient bernois», expose le pasteur et ancien conseiller municipal biennois Cédric Némitz, mandaté consultant par la paroisse à cette occasion. «Le passage de Moutier dans le canton du Jura

en 2026 obligeait de facto à des adaptations», relève-t-il. «Mais il y avait là aussi un réel enjeu de réconciliation.»

«Les tensions intercantionales avaient créé beaucoup de souffrance. Il s'agissait d'en prendre acte et de ne pas venir avec des solutions d'en haut toutes faites et brutales», souligne Philippe Kneubühler. Le chargé de projet entame alors tout un processus de consultation auprès des paroissiens de la région. «Dans tout ce processus, on a cherché le consensus. J'ai mené des heures et des heures d'entretiens individuels, où les gens ont pu déposer leurs blessures», confie Cédric Némitz. Face au «risque d'un nouveau psychodrame», l'idée d'établir une paroisse transfrontalière émerge.

«Assez vite, cette option nous est apparue comme une évidence», indique Jeanne-Lyse Ryf, présidente du conseil de paroisse. Cette solution avait également l'avantage de préserver la collaboration avec les autres paroisses de la région, réunies dans l'association dite du Par8 s'étendant de Grandval à Tramelan. «Le processus mis en place a permis une transition en douceur pour les paroissiens, qui étaient avertis au fur et à mesure de l'avancée des travaux»,

a pu observer, de son côté, le pasteur de Moutier Quentin Jeanneret. Silvano Keller, président du Conseil du Synode de l'arrondissement jurassien, se réjouit également de l'aval donné par le parlement de Refbejus: «On est heureux que cela se passe sans histoire: on a tout fait dans ce sens pour réaliser le vœu des paroissiens.»

Impôts et salaires

Du côté du personnel, les Eglises ont également veillé à ne pas froisser les individualités, témoigne Quentin Jeanneret. «Il y a des différences salariales assez importantes entre l'Eglise jurassienne et l'Eglise bernoise. Or, pour ne pas créer de déséquilibre au sein même du Par8, il a été décidé que les employés de la paroisse de Moutier continuent d'être salariés par Berne», renseigne-t-il.

Si elle fixe déjà la question de l'impôt ecclésiastique, cette convention ne règle cependant pas tout dans le détail. «Il s'agit encore de mettre tout ça en musique dans les règlements», précise Philippe Kneubühler. «Cela passera par du travail juridique et non plus des votations.» Et de rappeler que Moutier n'est pas la première paroisse transfrontalière, citant Morat ou encore Chiètres.

Le Jura veut neutraliser les effets financiers de l'arrivée de Moutier

Parlement jurassien Delémont compte assouplir temporairement le frein à l'endettement.

Le transfert de la cité prévôtoise entraînera un manque à gagner de 65 millions de francs issus de la péréquation financière et des investissements de 10 millions pour aménager les bâtiments qui vont accueillir des services de l'administration jurassienne.

Pour neutraliser les effets financiers de l'arrivée de la commune de Moutier, les députés jurassiens ont accepté mercredi, par 44 voix contre 14, une modification de la Constitution cantonale qui permet de déroger durant les années 2026 à 2031 au frein à l'endettement. «Nous devons adapter temporairement le frein à l'endettement», a expliqué la ministre des finances Rosalie Beuret Siess. Elle estime que cette solution est équilibrée. Pour le gouvernement, il s'agit d'anticiper cette période transitoire.

Pour la première fois depuis son inscription dans la Constitution jurassienne en 2009, cet instrument limitant les dépenses publiques de l'Etat pour éviter un endettement trop important pourrait donc être modifié. Comme il s'agit d'une modification constitutionnelle, la population devra se prononcer.

Pour les députés, il s'agit d'événements extraordinaires et uniques liés à un fait historique, l'arrivée de Moutier. Pour les opposants issus des rangs de l'UDC et du PLR, il faut tenir compte de la situation financière difficile du canton. «Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain», a souligné l'UDC Romain Schaefer.

Péréquation fédérale

Le mécanisme de péréquation fédérale, qui permet d'équilibrer les ressources financières entre les cantons et dont celui du

Jura est un important bénéficiaire, ne prendra en compte la population prévôtoise que six ans après le transfert. Les effets de l'arrivée de Moutier seront intégrés complètement à partir de 2031. Pour le Gouvernement, c'est une situation limitée dans le temps, mais qui est difficilement compatible avec le mécanisme du frein à l'endettement. Ces circonstances jugées extraordinaires s'ajoutent à la situation financière difficile que traverse le canton.

Reprise du personnel

Par ailleurs, à quelques jours de la votation sur la création du district de Moutier, le Canton du Jura continue de préparer l'accueil de la cité prévôtoise. Le Parlement a accepté mercredi en deuxième lecture une modification de la loi sur le personnel de l'Etat qui vise à faciliter l'intégration du personnel employé par l'administration cantonale bernoise et par l'administration communale de la cité prévôtoise.

Avec cette révision adoptée sans débat par 51 voix contre 6 et 1 abstention, il s'agit de mettre en oeuvre les engagements pris par l'Etat jurassien dans le cadre de l'accueil de la Commune de Moutier le 1er janvier 2026. Ces modifications visent à introduire des dispositions afin de définir les modalités encadrant la reprise du personnel bernois.

La révision prévoit que l'employé a droit au traitement nominal précédemment perçu pour un même taux d'occupation. Le traitement nominal correspond au traitement brut du mois précédant le transfert de la commune, y compris la part mensuelle du 13e salaire. ats

PUBLICITÉ

Conférence publique

2024

Qu'il s'agisse d'examens ou de traitements: la médecine moderne offre quantité d'options. Or, tout ce qui est possible, n'est pas toujours forcément utile. Opération, physiothérapie ou médicaments? Scanner ou IRM? Avoir des connaissances santé à son actif est un atout – et ce, bien avant qu'une maladie ne se dessine à l'horizon.

Mardi 26 novembre 2024

Check-up de la prostate: les avantages d'un centre de la prostate certifié

Un regard dans les coulisses du Centre de la prostate Bienne

Prof. Dr med. Roland Seiler-Blarer, médecin-chef urologie; **PD Dr med. Evelyn Herrmann**, médecin-chef / CEO Centre de radio-oncologie Bienne

Lundi 2 décembre 2024

Les antibiotiques – moins, c'est plus

PD Dr med. Charles Béguelin, médecin adjoint médecine interne / infectiologie

Quand: 18h30. Conférence suivie d'un apéritif. Les intervenant-e-s sont à disposition pour vos questions.
Où: Residenz Au Lac, Rue d'Arberg 54, 2503 Bienne. L'entrée est gratuite.

En coopération avec